

MAIRIE  
de  
**MESNIL SUR L'ESTRÉE**  
27650



## Conseil municipal du 17 octobre 2016

**Présents** : Messieurs et Mesdames BOUTIN, BOSSUYT, CORDONNIER, FOUREAU, JARRAFOUX, LE CLEZIO, LOUIS, SELINGUE, TACHET, VINCENT.

**Excusés** : Mme MOTTE-COLLEU, Mrs LOUIS et VARLET

**Absents** : Mr ESNAULT

**Pouvoirs** : Mr LOUIS donne pouvoir à Mr LE CLEZIO  
Mr VARLET donne pouvoir à Mr BOUTIN

*La secrétaire de séance est Mme TACHET*

Concernant le compte-rendu du conseil municipal du 12 septembre 2016, Monsieur le Maire précise que la gratuité des transports scolaire est acquise jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2017.

La séance est ouverte à 20 h 10

**Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :**

### **Compte-rendu des diverses commissions et groupes de travail**

#### **Délibérations**

- Décision modificative : régularisation de mandat
- Assurance statutaire : adhésion auprès du CDG27 pour une période de 1 an
- Mandatement du CDG27 pour négociation nouveau contrat d'assurance statutaire au 1<sup>er</sup> janvier 2018
- SIEGE : occupation domaine public
- Acceptation espèces pour remboursement dégradation
- Gouvernance INSE (Interco Normandie Sud Eure)

#### **Divers**

- Parc éolien : décision préfectorale
- Devoir de mémoire
- Voisins vigilants

## **COMPTE RENDU DES DIVERSES COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL**

**CCRSE** (rapporteur Jacques Boutin)

Réunion du 12 octobre 2016

Commission développement économique et aménagement du territoire (rapporteur Alain Cordonnier)

ZA de Marcilly la Campagne – travaux ERDF – desserte de puissance de 250kwa : cette mise à disposition est du ressort de la CCRSE puisque ces locaux sont intitulés locaux industriels (10 621 € HT pour le compteur et 2 151 € HT pour la tranchée). Par contre l'abonnement a été demandé par l'entreprise et est à la charge de l'entreprise.

Za de Marcilly la Campagne – location du 4<sup>ème</sup> module à compter du 31 décembre 2016

Maison de santé – dossier travaux de climatisation des locaux (40 770 € HT) : demande des professionnels de santé qui expriment leurs problématiques (trop chaud l'été ou trop froid l'hiver) afin de pouvoir travailler dans des bonnes conditions pour eux mais aussi pour les patients qui fréquentent cette maison de santé.

La climatisation n'a pas été installée lors de la réalisation (l'architecte s'était engagé à fournir des locaux avec une isolation suffisante, ne nécessitant pas une climatisation) La CCRSE a fait effectuer un diagnostic thermographique qui avait révélé des zones de déperdition de chaleur et qui avait été un support pour engager un recours auprès de l'assurance « dommage ouvrage » (l'intervention de la garantie « dommage ouvrage » n'a pas noté de défaillances significatives sur l'isolation).

Le conseil communautaire a accepté la réalisation de ces travaux.

### Commission Voirie

Madame TACHET et Monsieur LE CLEZIO participeront à la prochaine réunion de cette commission à l'ordre du jour de laquelle seront élaborées les listes des travaux hors agglomération et en agglomération pour les 3 mois 2016 à venir et pour 2017. Il sera également abordé la possibilité de mutualisation des outils de déneigement.

### Modifications budgétaires

Afin de fusionner les actifs et les passifs des 5 communautés de communes composantes de la nouvelle INTERCO NORMANDIE SUD EURE, le receveur principal, Monsieur THOMAS, procède à une représentation comptable homogène des différents budgets (principaux et annexes). L'incidence la plus importante réside dans la comptabilisation des amortissements des actifs ayant bénéficié de subventions. Ces modifications se traduiront par des opérations d'ordre.

Convention de portage organisationnel, juridique et financier à la mission relative à la fusion des communautés de communes

La participation de chacune des collectivités de la future collectivité est de 20 %. Cette participation sera à financer auprès du Pays qui est la structure qui a porté ce dossier.

Point d'étape sur les réunions de travail « futur territoire »

Depuis que nous avons reçu l'arrêté portant création de la future interco (26 septembre), le Président et les vice-présidents sont invités à participer à chaque atelier de travail. Au regard des dernières réunions, il s'avère que dans un premier temps (3 ou 4 mois) on puisse continuer à fonctionner comme nous le faisons actuellement en attendant les nouveaux statuts et que le budget 2017 soit voté. Le budget 2017 définira les grandes lignes visant à aboutir à une harmonisation.

Concernant le personnel de la CCRSE, une réunion d'information est proposée le lundi 17 octobre afin d'évoquer ce qui est envisagé pour le 1<sup>er</sup> janvier (les services techniques resteraient sur le site de la CCRSE).

Le dernier comité de pilotage du 14 octobre abordera la faisabilité financière et organisationnelle.

Pôle relationnel (rapporteur Sylvette Selingue)

Les maisons fleuries : remise des prix aux 15 lauréats le samedi 22 octobre 2016 à 18 heures dans la petite salle du foyer communal par les conseillers municipaux. Les lauréats ont été avertis personnellement, le reste de la population par voie d'affichage. A ce propos, Monsieur Cordonnier rappelle sa précédente demande d'avis à la population via les boîtes aux lettres.

Le repas des anciens : les 3 devis reçus samedi 15 octobre seront examinés par les membres du pôle relationnel, pour une décision mardi 18 octobre. Le repas aura lieu le samedi 19 novembre 2016 au foyer communal en présence des membres du conseil municipal et de leurs conjoints. Les colis des anciens ne participant pas au repas sont en instance de commande (attente propositions fournisseurs).

Le bulletin municipal 2017 (rapporteur Alain Cordonnier) : 1<sup>ère</sup> réunion d'organisation le 31 octobre 2016 à 14 h avec Mrs Cordonnier, Boutin, Bossuyt et Jarrafoux. Mme Selingue ne pourra assister à cette réunion mais propose sa participation. Toute participation supplémentaire est la bienvenue.

Pôle travaux (rapporteur Jean Le Clézio)

Mur place de la poste : réduction de moitié en hauteur avec chapeau en briques afin de mettre en valeur la décoration florale en place.

Aide à la foire à tout : les ouvriers communaux ont prêté leur secours technique aux bénévoles.

Remise en peinture des toilettes du stade.

*Monsieur Bossuyt souhaite que l'on relance la réflexion sur le stade et son utilisation.*

### **Finances** (rapporteur Jacques Jarrafoux)

Eglise : appel d'offre lancé, une dizaine d'entreprise intéressées (demandes de dossier). Attente des réponses de subventionnement (DRAC et Conseil Départemental). Deux établissements bancaires nous ont fait parvenir des simulations (Crédit Agricole et Caisse d'Epargne), dans l'attente de la simulation de Groupama Banque. Suite de la procédure d'ici à décembre 2016 : visites des entreprises, réponses à l'appel d'offre, ouverture des plis, choix de la MOE, confirmation des subventions, choix du partenaire financier.

La dématérialisation : la mise en place du système Chorus Pro, encadrée par la Trésorerie, permettra, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, d'émettre et de recevoir des factures sous forme électronique. La mise à niveau du matériel et la formation des utilisateurs se poursuivent. Cette réforme permettra moins de déplacements mairie-trésorerie mais nécessite, dans un premier temps, de « scanner » un nombre important de documents.

## **DELIBERATIONS**

### **Décision modificative : régularisation de mandat**

Régularisation comptable demandée par le Trésorier principal concernant les factures des SARL REGIS MARTIN et PASCAL ASSELIN enregistrées au compte 202 pour 24 518 € :

Augmenter les dépenses et les recettes d'investissement au chapitre 041 – compte 202 en recette et 2031 en dépense pour 24 518 €

Emettre un titre au 202 chapitre 041 et un mandat au 2031 chapitre 041 pour le même montant

11 Votants                    contre :            0            abstention :    0            pour : 11

### **Assurance statutaire : adhésion auprès du CDG27 pour une période de 1 an**

Nous avons demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure de négocier un contrat d'assurance statutaire pour 2017. Les résultats communiqués présentant des conditions plus avantageuses que celles de 2016, Monsieur le Maire propose d'accepter cette proposition en l'autorisant à signer les documents contractuels en résultant.

11 Votants                    contre :            0            abstention :    0            pour : 11

### **Mandatement du CDG27 pour négociation nouveau contrat d'assurance statutaire au 1er janvier 2018**

La même opportunité (souscription d'un contrat d'assurance statutaire par le CGD 27 en mutualisant les risques) nous est offerte. Monsieur le Maire demande la possibilité de mandater le CGD 27 pour négocier un contrat groupe en se réservant la faculté d'y adhérer.

11 Votants                    contre :            0            abstention :    0            pour : 11

### **SIEGE : occupation domaine public**

Acceptation des sommes dues à la commune par GRDF au titre du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz pour l'année 2016 : 263 €.

11 Votants                    contre :            0            abstention :    0            pour : 11

### **Acceptation espèces pour remboursement dégradation**

Acceptation d'un versement en espèces d'un montant de 150 € correspondant au remboursement de dégradations survenues au Clos des Rouillères.

11 Votants                    contre :            0            abstention :    0            pour : 11

### **Gouvernance INSE (Interco Normandie Sud Eure)**

La gouvernance de la nouvelle communauté de communes peut être :

- Une représentation des communes dite de droit commun qui ferait une assemblée de 85 délégués selon l'annexe 1 fournie par les services de la Préfecture
- Une autre répartition respectant les dispositions de l'article L 5211-6-1 du CGCT (loi Richard)

Débat : pour information, la CCRSE a majoritairement exprimée un refus de vote. Le conseil municipal, en accord avec ses précédentes délibérations, n'est toujours pas d'accord avec la décision préfectorale de regroupement, cependant, suite à cette intégration forcée il estime qu'il vaut mieux « être dedans que dehors ». C'est pourquoi, après en avoir délibéré, le conseil s'exprime sur la première proposition :

- Une représentation des communes dite de droit commun qui ferait une assemblée de 85 délégués selon l'annexe 1 fournie par les services de la Préfecture

11 Votants                    contre :            0            abstention :    0            pour : 11

## **DIVERS**

### **Parc éolien** (Jacques Boutin)

Décision préfectorale du 13 septembre 2016 reçu le 26 septembre 2016 : la demande d'installation d'un parc éolien émise par la société NORDEX a été rejetée par le Préfet. Il s'avère que les éoliennes se situeraient dans le secteur de protection des trajectoires utilisées pour l'entraînement des équipages d'hélicoptères à très basse altitude de jour comme de nuit à une hauteur pouvant être inférieure à 150 mètres voire inférieure à 50 mètres dans les cas de vols tactiques.

Le ministre de la défense a donc mis son veto sur la création de ce parc d'où le rejet du Préfet.

**Devoir de mémoire** (Fabrice Bossuyt)

Événement en mars 2017 : préparation d'un projet visant à réunir sous forme de table ronde plusieurs acteurs susceptibles d'influer sur le devoir de mémoire afin de trouver des solutions pérennes pour le maintenir.

**Voisins vigilants** (Alain Cordonnier)

Réunion publique d'information le 4 novembre 2016 à 18 heures au Foyer Communal.

La séance est levée à 21 h 20

La secrétaire de séance : Madame TACHET